AVIS AUX CITOYENS.

LES OFFICIERS MUNICIPAUX, réunis avec MM. les Officiers composant le Comité des Officiers de la Garde Nationale,

Vu l'Arrêté pris cejourd'hui par MM. les Présidents & Commissaires des trente-deux Arrondissements de cette Ville, dont la teneur suit :

LES PRÉSIDENTS & COMMISSAIRES des trente-deux Arrondissements de cette Ville, ont arrêté, à la pluralité des voix, de demander à MM. les Officiers Municipaux, 1°. d'être autorisés à s'assembler demain, à dix heures du matin, dans la grande Salle du Bâtiment du Concert, & d'y faire porter tous les Registres des Bureaux desdits Arrondissements, à l'effet d'y enrégistrer,

dans les journées des Vendredi & Samedi prochains, depuis neuf heures du matin jusqu'à onze heures, & depuis trois heures de relevée jusqu'à six heures, tous les Citoyens qui n'ont pas encore fait vérifier leur qualité de Citoyen actif;

2°. De prévenir les Citoyens qui auroient payé leurs Impositions en 1788, qu'ils seront inscrits s'ils représentent une feuille de 1789, quoique non acquittée, dont la somme soit au taux qui rend les Citoyens actifs;

3°. De faire afficher demain, avant dix heures du matin, un Avis aux Citoyens, pour leur annoncer le temps, le lieu, & les heures du Bureau général de vérification.

Fait & arrêté à Lyon, en l'Hôtel commun de cette Ville, à l'heure de midi, cejourd'hui 10 Février 1790.

Signé, Brunet le jeune, Port-Saint-Paul; Berthelet, Andrilliat, de Pierre-Scize; Gleize, Péricaud, Coste-Jordan, District du Plâtre; Perrodon, Président de Place-Confort; Goiran, C. Floret ainé, Saint-Vincent, 1ere division; Chassaignon, Bergeon, Quartier de la Juiverie; Mathon de la Cour, Vice-Président du Quartier de Louis-le-Grand; Marrel, Quartier de Saint-

Nizier ; Guignod , Rue Thomaſſin ; Sicard , Préſident ; Biſſardon, Préſident du Griffon ; Pavy, Préſident de la Grande-Côte ; Hamon, Quartier de Plat-d'Argent ; Millanois de la Thibaudiere, Periſſe-Marcil , Orcel , Courvoiſier , Roccofort , Falconnet , Gounet , Duprés , Rouher , Fériol , Vitet médecin, Morier , Deſgranges , Durand notaire , Maillet, Préſidents.

En conſéquence , & conformément à la demande énoncée dans l'Arrêté ci-deſſus , MM. les Préſidents & Commiſſaires des trente-deux Arrondiſſements de cette Ville , ſont autoriſés à s'aſſembler , demain Jeudi 11 du préſent mois , à dix heures du matin , dans la grande Salle du Bâtiment du Concert , & à y faire porter tous les Regiſtres des Bureaux deſdits Arrondiſſements , à l'effet d'y enrégiſtrer , dans les journées des Vendredi & Samedi prochains , depuis neuf heures du matin juſqu'à onze heures , & depuis trois heures de relevée juſqu'à ſix heures , tous les Citoyens qui n'ont pas encore fait vérifier leur qualité de Citoyens actifs.

Les Citoyens ſont prévenus que ceux qui auroient payé leur Contribution directe pour 1788 , ſeront enrégiſtrés s'ils repréſentent une feuille d'impoſition pour 1789 , quoique non

acquittée, dont la somme soit au taux qui rend les Citoyens actifs.

FAIT à Lyon, à l'Hôtel-de-Ville, le 10 Février 1790; & ont signé les Officiers Municipaux, & le Commandant général provisoire de la Garde Nationale, tant en son nom qu'au nom de MM. les Officiers composant le Comité de la Garde Nationale.

Signé, STEINMAN, BERTHOLON, & DEGRAIX; & Chevalier DERVIEU.

A LYON, DE L'IMPRIMERIE D'AIMÉ DE LA ROCHE, aux Halles de la Grenette. 1790.